

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 60

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« engagement »,

insérer les mots :

« , leur respect mutuel ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler le nécessaire respect mutuel qui favorise le climat de confiance nécessaire à l'épanouissement et à la réussite de chaque élève.